



Re-dépôt dossier Banque de France

Par Cheyenne 70

Bonjour

Je dois refaire d'ici peu un dossier, à l'époque j'étais seule avec ma fille de 6 ans et au chômage.

Depuis peu j'ai ma maman à charge mdph à plus de 80% cancer des poumons, j'ai fait la démarche pour être son aidant ça était accepté.

Ma question la Banque de France va t'elle prendre en charge ses revenus ? La caf va me rémunérée pour cela, sachant que à tout moment ma maman peut être hospitalisée ou pire, donc je ne serai plus rémunérée, comment la Banque de France va faire pour calculer les revenus ?

Merci d'avance de vos réponses

Par ESP

BONJOUR

Ma question la Banque de France va t'elle prendre en charge ses revenus ?

Ne prenez pas de risque, il est obligatoire de signaler tout changement de cette nature...

La même chose également si votre mère venait à disparaître.

Je vous conseille de prendre RDV pour évoquer ce sujet de vive voix et éventuellement plaider votre cause.